



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 septembre 2023

### **La Délégation interministérielle à l'aide aux victimes lance une concertation citoyenne en vue de la création d'un guichet unique ouvert aux victimes et à leurs familles**

Cette concertation a été lancée au ministère de la Justice par Éric Dupond-Moretti et Alexandra Louis le jeudi 7 septembre 2023, auprès des associations de victimes et d'aide aux victimes et des représentants des ministères concourant à la politique publique de l'aide aux victimes.

Confiée à la déléguée par le ministre de la Justice lors de la présentation des États généraux de la Justice en janvier dernier, ce travail consultatif aura une dimension interministérielle afin de prendre en compte tous les aspects du parcours des victimes.

L'objectif du guichet unique est de simplifier le parcours des victimes afin qu'elles puissent avoir un interlocuteur unique. C'est ce professionnel qui fera ensuite le lien avec les autres professionnels : la gestion de la complexité de l'administration doit reposer sur l'administration, pas sur les victimes.

La Délégation recueillera les constats, les bonnes pratiques ainsi que les idées des victimes engagées et de ceux qui les accompagnent. Ce recueil d'idées et préconisations découlera de tables-rondes organisées dans les territoires, de visites de terrain, des travaux des groupes de travail thématiques et d'un questionnaire en ligne ouverts aux citoyens et aux professionnels.

Les résultats de cette concertation sont attendus pour la fin de l'année 2023.

Pour Éric Dupond-Moretti, « *le parcours d'une victime est encore trop souvent un parcours du combattant : nous devons conjuguer nos efforts pour le simplifier* »

« *Trop souvent les personnes victimes après avoir vécu un drame doivent affronter un véritable parcours du combattant. Améliorer leur accompagnement est un enjeu de fraternité et de résilience* » souligne Alexandra Louis.

**Pour participer à la concertation citoyenne, cliquer [ici](#).**

#### **A propos de la Délégation interministérielle à l'aide aux victimes**

Placée auprès du garde des Sceaux, ministre de la Justice, la déléguée interministérielle Alexandra Louis est chargée de coordonner l'action des différents ministères en matière de suivi et d'accompagnement des victimes d'actes de terrorisme, d'accidents collectifs, de catastrophes naturelles, de sinistres sériels et d'autres infractions pénales. La DIAV veille à l'efficacité et à l'amélioration des dispositifs d'aide aux victimes et coordonne l'ensemble des actions des ministères dans leurs relations avec les associations de victimes et d'aide aux victimes.

#### **Contacts presse**

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - [secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr](mailto:secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr)  
Bureau de presse : Tél : 01 44 77 65 54 - [presse-justice@justice.gouv.fr](mailto:presse-justice@justice.gouv.fr)

Tous les communiqués :  
[www.justice.gouv.fr/presse](http://www.justice.gouv.fr/presse)